

Dossier de la remplaçante

Selon le règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance, pour faire du remplacement chez les responsables de garde en milieu familial, vous devez leur présenter un dossier qui comprend :

<i>1. Une copie de votre acte de naissance ou de tout autre document établissant votre identité et la date de naissance</i>	
<i>2. Une description de vos expériences de travail et de votre formation scolaire / Voir le fichier portant le nom <u>Fiche de renseignements</u></i>	
<i>3. Un certificat d'un médecin attestant que vous avez une bonne santé physique et mentale / Voir le fichier portant le nom <u>Certificat médical</u></i>	
<i>4. les noms, adresses et numéros de téléphone de deux personnes qui ne vous sont pas apparentées, qui vous connaissent depuis au moins deux ans et qui peuvent attester de votre aptitude à la remplacer / Voir fichier portant le nom <u>Fiche de renseignements</u></i>	
<i>5. Un certificat, datant d'au plus trois ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de huit heures comprenant un volet sur la gestion des réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance</i>	
<i>6. À moins que vous soyez titulaire d'un diplôme d'études collégiales en technique d'éducation à l'enfance ou de toute autre équivalence reconnue par le ministre, un certificat attestant que vous avez réussi une formation d'au moins 12 heures portant sur le développement de l'enfant *</i> <i>* <u>La remplaçante doit avoir réussi une formation sur le développement de l'enfant au plus tard six mois après son entrée en fonction</u></i>	
<i>7. Une attestation d'absence d'empêchement et la copie du consentement à la vérification / Voir le fichier portant le nom <u>Consentement à une vérification</u></i>	